

**MESURE NOMINATIVE
(Extrait)**

Arrêté n° 5821-T du 10 septembre 1991 constatant la composition du Conseil Coutumier de l'Aire Paci Camuki et de son bureau provisoire

Le Délégué du Gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie et les Iles Wallis et Futuna, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Exécutif du Territoire,

Vu la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ;

Vu le décret du 5 décembre 1990 portant nomination de M. Alain Christnacht, Préfet, Délégué du Gouvernement pour la Nouvelle-Calédonie et les Iles Wallis et Futuna, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le procès-verbal de la réunion à Koné du Conseil Coutumier de l'Aire Paci Camuki en date du 24 août 1991,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Est constatée la composition suivante du Conseil Coutumier de l'Aire Paci Camuki :

- M. Bouillant Jacques, Grand Chef district de Poyes,
- M. Poadja Auguste, Grand Chef district de Poindah,
- M. Waru André, Petit Chef de Netchaot,
- M. Apiazari Francis, Petit Chef de Grondou,

- M. Poaracagu Raymond, Petit Chef de Bopope,
- M. Bealot Denis, Secrétaire du Conseil des Anciens de Poyes,
- M. Gorohouna Firmin, Tribu de Poindah,
- M. Moto Albert, Tribu de Noelly,
- M. Poadja Panis, Tribu de Poindah,
- M. Poadja Gérard, Tribu de Poindah,
- M. Gorohouna Edouard, Petit Chef d'Atéou,
- M. Pourouda Jean-Baptiste, Président du Conseil des Anciens de Koniambo.

Art. 2. - Est constatée la composition suivante du bureau provisoire du Conseil Coutumier de l'Aire Coutumière Paci Camuki :

- | | |
|--------------------|---|
| Président | : M. Poadja Auguste (Poindah - Koné) |
| Vice-Président | : M. Gorohouna Edouard (Atéou - Koné) |
| Secrétaire | : M. Poadja Gérard (Poindah - Koné) |
| Secrétaire-Adjoint | : M. Waru André (Netchaot - Koné) |
| Trésorier | : M. Bealot Denis (Paola - Touho) |
| Trésorier-Adjoint | : M. Pourouda Jean-Baptiste (Koniambo - Koné) |

Pour le Délégué du Gouvernement
Haut-Commissaire de la République
et par délégation :
Le Secrétaire Général de la Nouvelle-Calédonie,
Thierry LATASTE